

Ministère
de l'Éducation Nationale

République Française

Direction Générale de l'Architecture

Service des Sites
Perspectives et Paysages

Palais Royal, le

19

ARRÊTÉ

Le Ministre de l'Éducation Nationale,

Vu la loi du 2 Mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des Sites, Perspectives et Paysages du Bas-Rhin dans sa séance du 18 Décembre 1945;

ARRÊTÉ :

Article premier - Est inscrite sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt historique la rue des Grandes-Arcades à Strasbourg, située entre la rue de la Haute-Montée et la Place Gutenberg.

Cette inscription affecte, pour leur toiture, leur façade et arcades visibles de la voie publique, les immeubles sis aux n° 2 à 5.7.9.11.13.15.17.19.21.23.25. 27 à 29.31.33.35.37.39.41.43.45.47.49.51.53.55.57.59.61.63. 65.67.69.71.73.75.77.79.81.83.85.87.89 et 91 rue des Grandes Arcades, ainsi que le sol de ladite rue.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Strasbourg ainsi qu'aux propriétaires intéressés dont les noms sont mentionnés dans la liste annexée au présent arrêté, qui seront responsables; chacun en ce qui le concerne, de son exécution./.

Paris, le 16 JUIN 1946

Jung
signé Voff

Rue de la Haute Montée

Rue de la Mesange

passage de la Pomme de Pin

Rue de l'Outre

Rue des Dominicains

Ruelle des Pelletiers

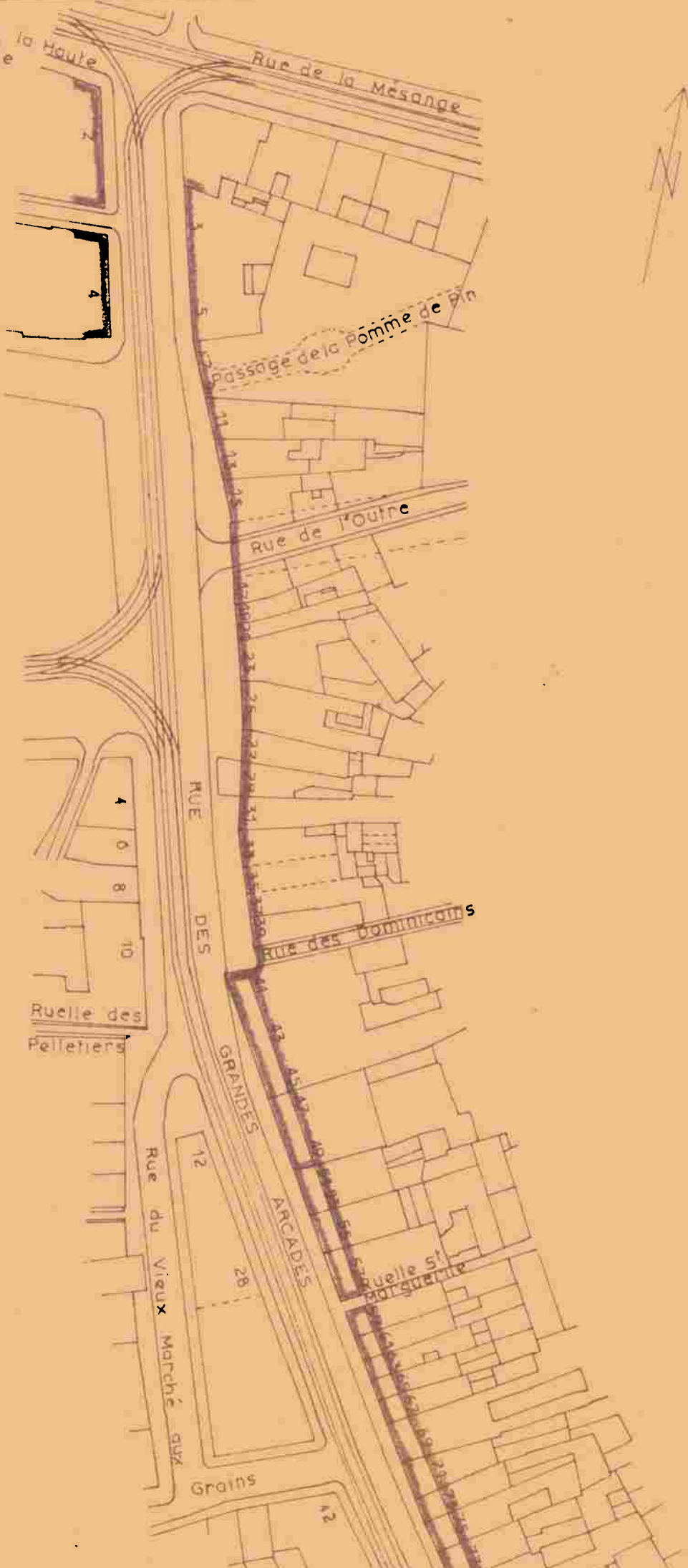
RUE DES GRANDES

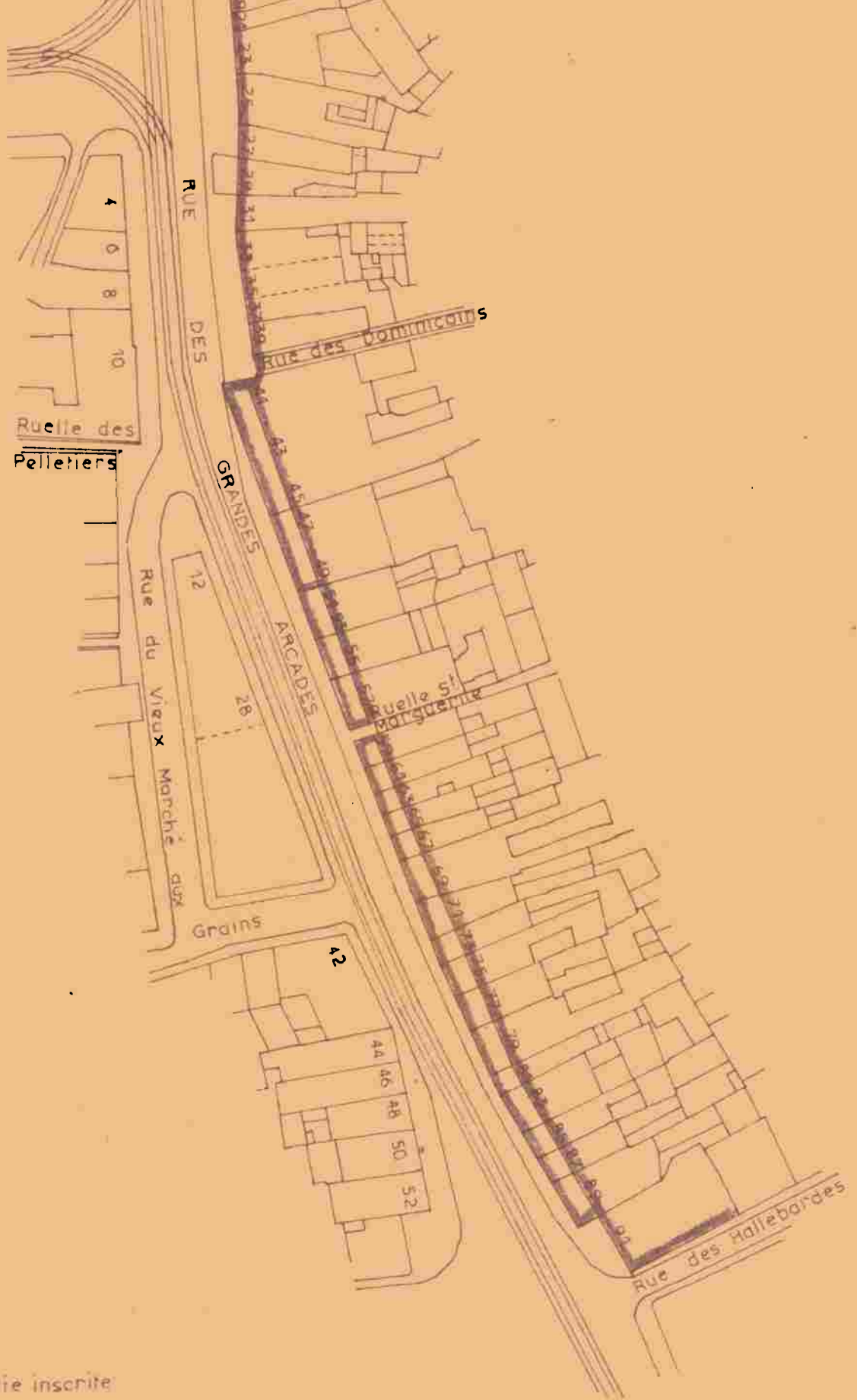
ARCADES

Ruelle St Marguerite

Rue du Vieux Marché aux Grains

Grains





 partie inscrite

Est inscrite sur l' inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt historique la rue des Grandes Arcades à Strasbourg située entre la rue de la Haute-Montée et la place Gutenberg. Cette inscription affecte pour leur toiture leur façade et arcades visibles de la voie publique, les immeubles sis aux Nos 2 à 5.7.9.11.15.17.19.21.23.25.27 à 29.31.33.35.37.39.41.43.45.47.49.51.53.55.57.59.63.65.67.69.71.73.75.77.79.81.83.85.87.89.91. rue des Grandes Arcades, ainsi que le sol de ladite rue.